

Objet : **Gale (grattelle) en milieu scolaire**

En vigueur : 22 novembre 2002

Révision : septembre 2019

**Application :** Cette directive s'applique à toutes les écoles du district.

**Définitions :** **Gale :** (Communément appelée la grattelle) infestation de la peau par un acarien, un parasite du nom de *Sarcoptes scabiei* (scabies).

**Parent(s)** comprend un tuteur au sens de la *Loi sur l'éducation*.

**But :** Renseigner et conseiller les directions d'école et le personnel enseignant sur ce qu'est la grattelle et établir les démarches à suivre lorsqu'on soupçonne qu'un élève est atteint d'une telle infestation afin de prévenir une épidémie de gale à l'école.

**Lignes directrices :**

1. Lorsqu'une éruption ou lésion cutanée de cause inconnue est notée chez un élève, les parents doivent en être informés et l'enfant doit être évalué par un médecin ou une infirmière praticienne avant de pouvoir retourner à l'école. Une éruption cutanée et des démangeaisons peuvent avoir de nombreuses causes, et seul un médecin peut dire avec assurance si l'enfant a la gale. Le parent est responsable d'aviser l'école des recommandations médicales suite à la consultation.
2. Lorsqu'un élève de l'école a un diagnostic de gale, la direction de l'école remettra aux élèves de la classe la « lettre aux parents pour aviser de la présence de la gale à l'école » ainsi que la feuille de renseignements au sujet de la gale (voir annexes 2 et 3).
3. Lorsqu'il y a deux élèves à l'école ou plus ayant un diagnostic de gale, la direction de l'école remettra à tous les élèves la « lettre aux parents pour aviser de la présence de la gale à l'école » ainsi que la feuille de renseignements au sujet de la gale (voir annexes 2 et 3).
4. La direction de l'école demandera au personnel enseignant d'être aux aguets quant à la possibilité de cas de gale dans leur classe.
5. La direction de l'école s'assurera que l'enfant qui a été diagnostiqué avec la gale retournera en classe **24 heures après le début du traitement**.
6. La direction s'assurera que l'élève qui retourne en classe a été traité.
7. Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école mettra à la disposition du personnel enseignant le document intitulé « La gale : renseignements à l'intention du personnel enseignant » (voir annexe 1).

---

Objet : **Gale (grattelle) en milieu scolaire**  
En vigueur : 22 novembre 2002  
Révision : septembre 2019

---

**RÉFÉRENCES DES ANNEXES**

- **Fiche d'information du Nouveau-Brunswick « La gale », juin 2011**
  - <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/FichesDinformation/Gale-f.pdf>
- **Lignes directrices concernant l'exclusion à l'intention des écoles, 2012**
  - <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/ProfessionnelsEnSantePublique/Exclusionaintentiondesecoles.pdf>
- **Red Book, édition 2018-2021**
- **Control of Communicable Diseases Manual, 20<sup>e</sup> édition 2015**

Document préparé en collaboration avec la Santé publique, Réseau de santé Vitalité, Zone 4.

## **La gale : renseignements à l'intention du personnel enseignant**

La gale, communément appelée la grattelle, est une infestation de la peau par un parasite du nom de *Sarcoptes scabiei* (scabies). Il s'introduit sous l'épiderme et se creuse des sillons ayant l'aspect de fines lignes blanchâtre et surélevées. La femelle adulte pond ses œufs dans les tunnels creusés. Les œufs éclosent en larves au bout de 3 à 4 jours, puis les parasites se déplacent à la surface de la peau où ils atteignent la maturité. Ils s'accouplent et répètent leur cycle. En peu de temps, on peut avoir de 12 à 20 zones infestées sous la peau.

La transmission de la gale se fait lorsque des larves matures et fécondes sortent à fleur de peau et entrent en contact avec la peau d'une nouvelle personne. La période de démangeaisons commence lorsque le corps humain devient hypersensible au parasite, à ses œufs, à ses larves et à ses excréments causant l'inflammation de la peau. Le grattage qui s'ensuit empire la situation et il apparaît des rougeurs, des éruptions cutanées et des lésions de grattage. La démangeaison commence entre 4 à 6 semaines après le début de l'infestation.

L'éruption cutanée apparaît le plus souvent sur les plis entre les doigts, l'intérieur des poignets et les plis des coudes, les aisselles, la poitrine, les organes génitaux mâles, l'abdomen, le dos, les fesses et les genoux. La gale apparaît rarement au-dessus du cou, sauf chez les bébés.

La gale est très contagieuse et ne se transmet qu'entre humains, habituellement par contact direct de personne à personne. La contamination peut se produire dans tous les groupes socio-économiques, sans relation avec l'âge, le sexe ou les conditions hygiéniques des individus. Bien que ce soit rarement le cas, la gale peut se propager indirectement par les vêtements et la literie. Il est assez certain que, contrairement au pou de tête, la gale ne se transmet pas par le partage de baladeurs, brosses, peignes et articles du genre.

Sans un traitement médicamenteux adéquat, on peut porter et transmettre la gale longtemps. La condition peut alors devenir chronique. Les médicaments utilisés dans le traitement de la gale portent le nom de « scabicides ». Il existe plusieurs produits pharmaceutiques tous assez efficaces et avec peu d'effets secondaires. Nous reconnaissons ici des produits fréquemment recommandés avec leur nom commercial perméthrine 5% (Nix, RID, R & C). Les pharmaciens peuvent vous conseiller au sujet du meilleur choix de produit.

Pour plus d'information concernant la gale (grattelle), veuillez communiquer avec le bureau de Santé publique :

Pour la région Kedgwick/St-Quentin :	284-3422
Pour la région d'Edmundston :	735-2065
Pour la région Grand-Sault :	475-2441

**Lettre aux parents pour aviser de la présence de la gale (grattelle) à l'école**

*Cher(s) parent(s),*

*Un cas de gale (grattelle) a été confirmé dans notre école. La gale est une infestation de la peau par un petit insecte et qui cause de fortes démangeaisons et des lésions sous la peau. Veuillez lire le feuillet ci-joint pour plus de renseignements concernant la gale.*

*Si vous remarquez que votre enfant se gratte ou qu'il présente des lésions de la peau, prenez rendez-vous immédiatement avec votre médecin afin de savoir s'il s'agit de la gale. Si tel est le cas, suivez les directives du médecin.*

*La période de surveillance pour savoir si votre enfant a pu contracter la gale est de six semaines à partir de maintenant, car les démangeaisons peuvent n'apparaître qu'au bout de six semaines après le contact. Soyez attentif(s) aux signes de démangeaisons **intenses et continues**. Les démangeaisons peuvent être plus intenses durant la nuit. Il importe de bien évaluer la situation et de rester calme.*

*Si votre médecin vous conseille de traiter votre enfant contre la gale, il faut nous en aviser aussitôt. L'avis peut se faire par téléphone ou en remettant une note à l'enfant pour qu'il la remette à son enseignant(e). Votre enfant peut revenir à l'école 24 heures après le début d'un traitement adéquat. **Vous devez traiter toute la famille si jamais un de vos enfants contracte la gale.***

***Veuillez lire la feuille de renseignements ci-jointe au sujet de la gale (grattelle).***

*Nous vous remercions de votre collaboration.*

*Pour plus d'information concernant la gale (grattelle), veuillez communiquer avec le bureau de Santé publique :*

*Pour la région de Kedgwick/St-Quentin : 284-3422*

*Pour la région d'Edmundston : 735-2065*

*Pour la région de Grand-Sault : 475-2441*

*La direction de l'école*

*ci-joint : Feuillet d'information au sujet de la gale (grattelle)*

## LA GALE (grattelle)

### Renseignements à l'intention des parents

#### Qu'est-ce que la gale en général?

La gale, ou grattelle, est une infestation par un petit parasite, un acarien, qui pénètre sous la peau et se creuse des tunnels pour y vivre et déposer ses œufs. Lorsque les œufs éclosent, il y a naissance d'une larve qui deviendra adulte et sortira du tunnel pour aller s'en creuser un à son tour. Lorsque le parasite adulte est ainsi sorti du tunnel, il peut facilement être transmis à quelqu'un d'autre par un contact direct comme le toucher.

L'éruption cutanée (*rash*) apparaît le plus souvent sur les plis entre les doigts, l'intérieur des poignets et les plis des coudes, les aisselles, la poitrine, les organes génitaux mâles, l'abdomen, le dos, les fesses et les genoux. La gale apparaît rarement au-dessus du cou, sauf chez les bébés.

Le visage et le cuir chevelu, de même que la paume des mains et la plante des pieds sont rarement atteints car cette peau est plus difficile à percer par le parasite. Cependant, les jeunes enfants ont la peau plus tendre et peuvent avoir des lésions à ces endroits.

#### Comment savoir si mon enfant a la gale?

D'abord, on pourra voir les sillons creusés sous la peau par le parasite. Ces sillons sont fins et minces et ont une apparence blanchâtre. Les sillons sont courbés à plusieurs endroits et ont une forme ressemblant aux traces d'un serpent. Cette ligne en forme sinueuse peut mesurer jusqu'à 3 centimètres (un peu plus d'un pouce). Les œufs que la femelle pond apparaissent comme des petits nodules ou comme des grains de chapelets au-dessus du tunnel. C'est la présence de ces petites bosses qui donne le nom de gale à cette infestation.

On pourra voir des rougeurs et des éruptions cutanées sous forme de boursouflures ou de boutons. La gale est souvent appelée la grattelle à cause du grattage dû aux fortes démangeaisons. À cause de ce grattage intense, on pourra voir des égratignures et des éraflures dans les régions où il y a des sillons. Ces lésions peuvent même saigner et tacher les vêtements et la literie.

#### Comment attrape-t-on la gale?

On attrape habituellement la gale en se frottant la peau, comme lors d'une poignée de main, avec quelqu'un qui a la gale. On peut aussi l'attraper en jouant, ou lors de contacts plus intimes comme des embrassades. La gale est très contagieuse et se répand vite chez les membres d'une famille vivant sous le même toit.

La gale se transmet rarement par le contact des vêtements sauf si on partage certains vêtements comme des gants, des bas, des pyjamas, ou de la literie contaminée par une personne infestée. Étant donné que la tête est épargnée par le parasite (à l'exception des bébés de moins d'un an), la gale ne se transmet pas par le partage de peigne ou de brosse à cheveux. Toutefois, une personne atteinte de gale ne devrait partager aucun vêtement ou objet qui a un contact avec le corps.

### **Puis-je avoir la gale sans le savoir?**

Malheureusement oui, et c'est pourquoi il est parfois difficile de se débarrasser de la gale quand elle fait son apparition dans un milieu. La raison est qu'à partir du moment où on est infesté, les signes et symptômes peuvent prendre de 4 à 6 semaines avant que la peau ne réagisse et que les rougeurs et démangeaisons n'apparaissent. Pendant ce temps, on peut quand même transmettre le parasite à d'autres.

### **Que faire si mon enfant a été en contact avec la gale?**

Surveiller pour les symptômes (éruption cutanée et démangeaisons) qui apparaissent 4 à 6 semaines après le premier contact. À noter que vous pouvez transmettre le parasite, même si aucun des symptômes ne sont présents. C'est pourquoi on recommande **parfois** de traiter quelqu'un même s'il n'a aucun symptôme. Consultez le médecin pour obtenir un diagnostic. Si votre enfant attrape la gale une deuxième fois, les symptômes apparaîtront plus tôt, soit de 1 à 4 jours après la réinfestation.

### **Que faire si mon enfant est diagnostiqué avec la gale?**

- Suivez soigneusement le traitement que le médecin ou le pharmacien vous recommandera ainsi que les instructions sur la bouteille du produit.
- Informez l'école, la maternelle, la garderie et les personnes ayant été en contact direct avec votre enfant.
- Tous les membres de la famille doivent être traités et le traitement doit être appliqué la même journée (qu'ils présentent des symptômes ou non).
- Pour les enfants de moins de 2 ans et pour les femmes enceintes ou qui allaitent, s'informer auprès du pharmacien pour savoir quel produit utiliser.
- Certains produits sont toxiques donc les femmes enceintes ou qui allaitent doivent porter des gants pour en faire l'application.
- Gardez les produits hors de la portée des enfants.
- S'il y a des lésions qui ont du pus, voir le médecin.
- Après le traitement, il peut y avoir des démangeaisons pour 1 à 2 semaines (à ne pas confondre avec une réinfestation).
- Parfois un deuxième traitement peut être nécessaire 7 jours après le traitement initial.
- Votre enfant peut retourner à l'école, **24 heures après le début d'un traitement adéquat.**

## Comment nettoyer les effets personnels?

À partir du moment où le traitement est appliqué, il faut nettoyer la literie et les vêtements utilisés depuis les derniers 4 jours avant le traitement ainsi que ceux utilisés pendant le traitement, selon **une** des méthodes suivantes :

- Tremper à l'eau chaude (131°F ou 55°C) pour 20 minutes.
- Utiliser la sècheuse au réglage chaud pendant 20 minutes.
- Utiliser le nettoyage à sec.
- Entreposer pendant une semaine dans un sac de plastique bien fermé.

Il est fortement déconseillé de vaporiser des insecticides dans la maison, sur les meubles ou sur les objets de l'environnement. Cette mesure peut être toxique pour les personnes et les animaux. Au lieu d'utiliser un insecticide, passez l'aspirateur et jetez le sac utilisé.